

FICHE FORMATION N°2

NOVEMBRE 2023

Enjeux climatiques : comment améliorer la sobriété énergétique d'un quartier ?



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

Amélioration de la sobriété énergétique d'un quartier

Le principe de sobriété énergétique vise des besoins en consommation énergétique réduits.

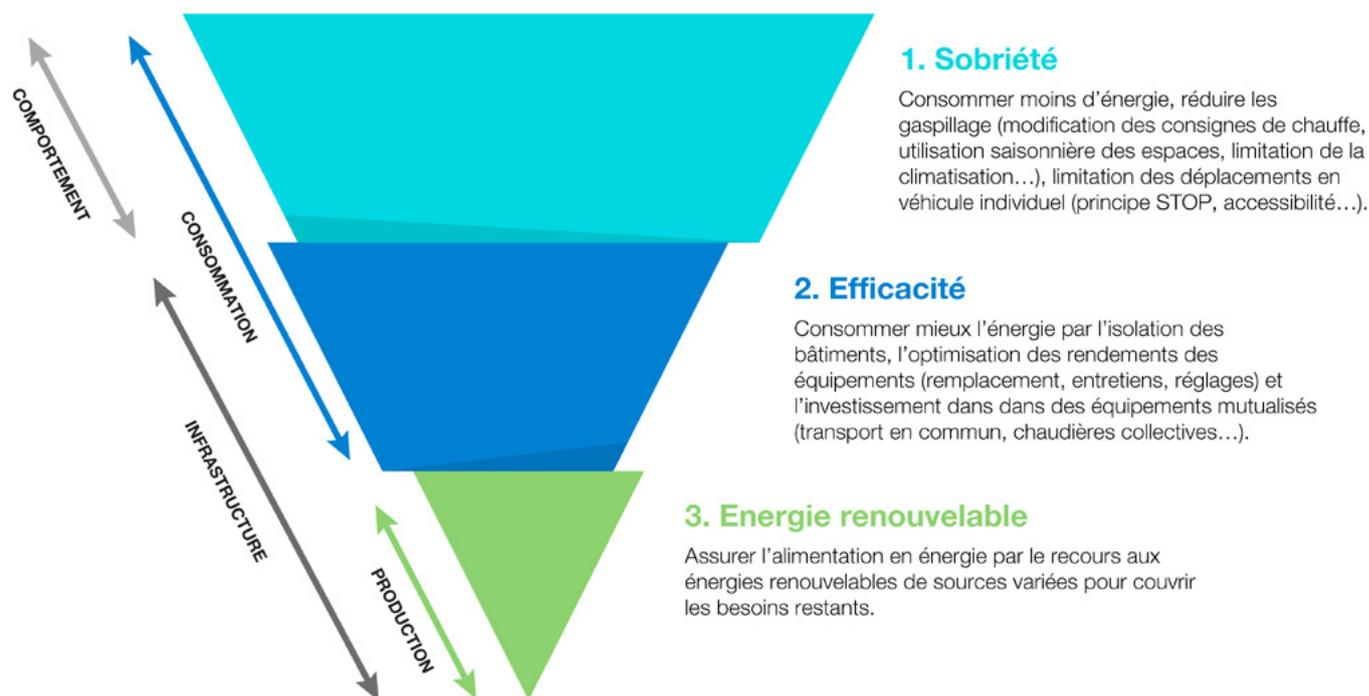


Schéma inspiré par l'Association negawatt (www.negawatt.org)

Comment développer un urbanisme moins consommateur en énergie ?

En élargissant la réflexion au-delà des questions de l'isolation du bâti et de l'usage des transports en commun, l'urbanisme et l'aménagement du territoire offrent des opportunités pour mettre en place des démarches plus sobres et plus efficaces en énergie.

Proximité, mixité des fonctions, maillage viaire et mode doux, division de logements, mise à profit du site, réutilisation de l'existant... Autant de notions qui participent à réduire les besoins en énergie compte tenu des trois principaux postes de consommation énergétique dépendant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, que sont :



LA CHAUFFE ET
LA SURCHAUFFE



LA MOBILITÉ



L'ÉNERGIE GRISE*

* énergie grise : quantité d'énergie nécessaire pour produire, acheminer, installer et recycler des matériaux ou bien. Ce concept permet d'appréhender l'ensemble de l'énergie associée à un bien au delà de son usage.

Application : Analyse d'un quartier existant

- 1. Caractérisation du quartier** : ses points forts, ses points faibles, son potentiel d'amélioration.
- 2. Définition de la stratégie d'évolution du quartier** : en fonction de la stratégie communale définie au préalable, des caractéristiques du quartier, de ses complémentarités avec les quartiers voisins...
- 3. Identification des leviers d'action**

Cette fiche pratique a été réalisée dans le cadre de la formation CPDT à destination des CATUs et agents du SPW-TLPE lors du séminaire transversal sur les enjeux climatiques et la sobriété énergétique organisé en 2022.

1 Caractérisation du quartier

Situation / localisation

- Par rapport aux principales polarités
- Par rapport aux services de base et aux transports en commun
- En ville, bourg ou village
- En centre, couronne ou extension récente

Accessibilité

- Structure de la trame viaire et liens vers les quartiers voisins
- Hiérarchisation des voiries selon le principe STOP et du partage de l'espace
- Sécurité, confort et continuité des aménagements pour les modes doux
- Place accordée au stationnement auto

Type de tissu urbanisé

- Morphologie du quartier
- Parcellaire
- Densité, compacité et mitoyenneté du bâti
- Orientation des bâtiments, position par rapport au relief du terrain

Fonctions

- Fonctions existantes / dominantes
- Complémentarités avec les quartiers voisins
- Fonctions à développer / à renforcer dans le quartier

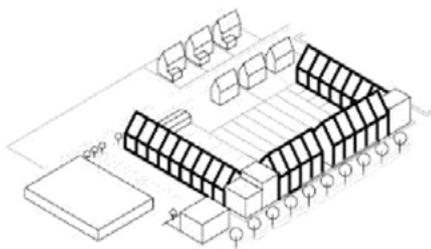
Ambiance/qualité du cadre de vie

- Trame verte et bleue dans les espaces publics et privés
- Qualité patrimoniale du bâti
- Gestion des ressources : eau, chaleur, déchets, biométhanisation, eaux usées...

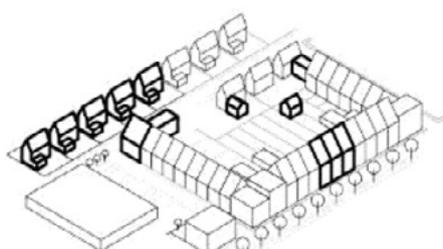
Potentiel

- Potentiel d'intensification du bâti sans imperméabilisation (agrandissement, rehausse...)
- Potentiel d'intensification / de densification du tissu urbanisé (dents creuses, SAR...)

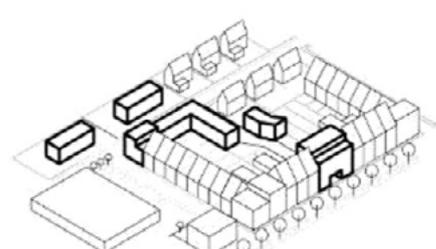
2 Définition de la stratégie d'évolution du quartier



1. PROTECTION



2. CONSOLIDATION



3. RESTRUCTURATION

La démarche proposée s'applique à trois des quatre stratégies de renforcement des tissus urbanisés :

- La **protection** concerne les tissus bâtis constitués caractérisés par une organisation spatiale et viaire cohérente et une valeur d'ensemble urbanistique, paysagère et patrimoniale.
- La **consolidation** concerne généralement des sites localisés dans des tissus à remanier ou sur des sites à réaménager (friche industrielle par exemple) dont l'urbanisation est devenue en tout ou en partie obsolète, inadéquate ou incompatible par rapport aux enjeux et besoins actuels et futurs cas de tissus industriels anciens, de tissus hétérogènes organisés de manière non-cohérente ou encore de tissus ayant subi un dommage (incendie, inondation, etc.).
- La **restructuration** concerne généralement des sites localisés dans dans des tissus urbanisés constitués dont l'organisation spatiale et viaire existante présente une cohérence que les nouveaux développements doivent appuyer et valoriser pas de modification substantielle de l'organisation du tissu existant, hormis des remaniements à la marge.

Pour aller plus loin

- > Note de recherche n°57, « Les tissus urbanisés wallons », CPDT, Mars 2015
- > Guide, « Des projets d'urbanisme pour renforcer le territoire », CPDT, Juillet 2019

3 Identification de leviers d'action

Pour cette étape, la Formation a élaboré un support ludique : un jeu de quelques 60 cartes-actions à mobiliser lors de la conception et l'examen de projets d'urbanisme.



Pour aller plus loin

En attendant l'édition d'un support ludique intitulé «Leviers d'action urbanistique en faveur de davantage de sobriété énergétique» vous pouvez vous référer aux documents suivant qui ont grandement inspiré la formation :

- «Urbanisme et énergie. Les enjeux Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme. Des exemples d'orientations Énergie-Climat dans les Plans locaux d'Urbanisme et dans les documents d'urbanisme.» CAUE du Puy-du-Dome, 2012.
- «Sobriété foncière et qualité du cadre de vie dans les opérations d'aménagement Guide de références en Midi toulousain», CAUE31 Haute Garonne, 2020.
- «Guide de qualité urbaine et d'aménagement durable de la communauté urbaine de Bordeaux», a'urba, 2008.